



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 22 00052

Date de dépôt : 02/09/2022

Demandeur : Monsieur BOUTIN FRANCOIS

Pour : Le changement du portail et portillon
actuels par un portail motorisé et son portillon
associé

Adresse du terrain : 21 AV DE LA GARE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2022/069
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire de POMMEUSE,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 02/09/2022 par Monsieur BOUTIN Francois demeurant 21 Avenue de la Gare, à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour le changement du portail et portillon actuels par un portail motorisé et son portillon associé ;
- sur un terrain situé 21 Avenue de la Gare , à POMMEUSE (77515);

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018,

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018,

VU l'affichage en mairie en date du 09/09/2022 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 22 septembre 2022

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.